

Toutes nos publications sont disponibles :

- En *téléchargement*, depuis l'adresse internet de notre ASBL :
www.cpcp.be/Études-et-prospectives
- En *version papier*, vous pouvez les consulter dans notre centre de documentation situé :

Rue des Deux Églises, 45 - 1000 Bruxelles

Tél. : 02/238 01 00 - Mail : info@cpcp.be

INTRODUCTION

Les électeurs désertent les bureaux de vote¹, la confiance envers nos hommes et femmes politiques dégringole et des discours pessimistes tels que « voter, ça ne sert à rien » deviennent récurrents. Voici la liste non exhaustive des symptômes de la crise politique que nous traversons. Le diagnostic est clair : l'écart entre les citoyens et le monde politique se creuse. Aujourd'hui, la démocratie représentative semble avoir atteint ses limites. Se rendre aux urnes une fois tous les quatre ou cinq ans ne semble plus suffire.



Un peu partout en Europe des alternatives voient le jour. Parmi celles-ci, la démocratie participative est souvent présentée comme le remède du XXI^{ème} siècle. Son objectif ? Palier au déficit de la démocratie traditionnelle et redonner à tout un chacun une voix en dehors des élections. À l'heure des réseaux sociaux, de nouveaux outils sont créés pour permettre à tout le monde de participer au débat politique.

« Permettre à tout le monde de participer au débat politique. »

En Belgique, hormis les initiatives locales, l'exemple phare est celui du G 1000². Une initiative citoyenne qui s'est révélée innovante. Ce laboratoire pour la démocratie moderne a réuni près de 700 personnes pour tenter d'apporter de nouvelles solutions au monde politique. Mais s'agit-il d'un événement isolé ou d'une tendance de fond ? La démocratie participative, sera-t-elle un jour intégrée au cœur de notre politique ? Les citoyens sont-ils assez avisés pour tenter l'exercice ? Comment s'assurer que nous défendrons l'intérêt général et non notre intérêt personnel ?

¹ En 2012 lors des élections communales, l'abstention s'élevait à 21,9% à Bruxelles, 18,2% en Wallonie et 11,7% en Flandres. Même si le vote est obligatoire en Belgique, près de 15% des électeurs ne votent pas ou n'émettent pas un vote valable. (CEPESS).

² Le G 1000 est un forum citoyen belge encadré par des experts d'orientation diverse. <http://www.g1000.org>

Petit tour d'horizon sur ces innovations démocratiques, illustré d'exemples marquants de ces dernières années.

I. DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Qu'est ce que la démocratie participative ? La réponse ne se révèle pas aussi évidente qu'elle n'y paraît. En effet, il règne un flou conceptuel qui peut nous emmêler les pinces avant même d'avoir commencé. Trois termes se confondent dans tous les articles ou ouvrages de références : la démocratie **directe**, la démocratie **participative** et la démocratie **délibérative**. Ces concepts sont en vogue, ils sont utilisés à tort et à travers. Il faut dire qu'étudiées depuis peu, ces notions sont en perpétuelle mutation. Pour partir sur de bonnes bases, voici un petit lexique reprenant les termes que l'on confond souvent.

Petit lexique :

Démocratie directe : Régime politique où les décisions politiques sont prises directement par le peuple, cela existe dans certains cantons en Suisse. L'exemple phare est le référendum.

Démocratie participative : C'est l'ensemble des dispositifs qui redonnent une place active et centrale aux citoyens dans la société. Les citoyens, par le biais d'outils (tirage au sort, appel général fait à toute la population), sont directement impliqués dans la prise de décision politique. Il peut rassembler des citoyens, des experts, des politiciens, des associations voire des entreprises privées.³ Dans certains cas, on sollicite simplement l'opinion des citoyens, dans d'autres on demande aux citoyens de faire des propositions aux élus. On pense notamment aux conseils de quartier, budgets participatifs ou encore jurys citoyens.

Démocratie délibérative : Le bien-fondé de la démocratie est ici basé sur un échange, un débat préalable à toutes décisions politiques. Il s'agit de construire des politiques, créer des lois entre citoyens qui échangent afin de trouver la meilleure solution. Les débats du parlement sont un exemple de démocratie délibérative tout comme les jurys de citoyens.

³ Fanny GLEIZE, Annick DECOURT, « Démocratie participative en Europe » Les cahiers de la Solidarité n°8, 2007, p.24..

1. D'hier à aujourd'hui

La démocratie participative trouve sa source dans les failles de la démocratie représentative. Depuis trente ans, les citoyens deviennent de plus en plus critiques face aux hommes et aux femmes politiques. Ils ne se reconnaissent plus dans leurs représentants. On reproche aux partis politiques d'être aveuglés par une course effrénée au pouvoir et de faire du clientélisme⁴. Comme si, avant même être passé aux urnes, les dés étaient déjà jetés. Alors qu'en 2007,

60% des Belges se disaient confiants envers leur gouvernement national, ils ne sont plus que 44% en 2012 selon les données de l'OCDE⁵ (Organisation de Coopération et de développement Économiques). « *La confiance dans les pouvoirs publics s'est considérablement dégradée, car les ressources publiques limitées ne permettent de répondre qu'imparfaitement aux attentes croissantes des citoyens* »⁶ analyse l'OCDE.



Ce constat n'est pas neuf, dès la fin des années 60, des auteurs comme Samuel Huntington parlent déjà de « *crise des démocraties occidentales* », il pointe « *l'incapacité des États à faire face à l'ensemble des demandes sociales leur étant transmises. La surcharge de l'appareil d'État engendre une incapacité d'action et, de ce fait, une remise en question de sa légitimité fonctionnelle* »⁷. Dans ce

contexte de méfiance et de crise politique naît une volonté de reprendre en main la gestion de la cité⁸. La démocratie participative offre aux citoyens une alternative, une autre façon de faire de la démocratie.

⁴ *Faveur injustifiée accordée à une personne, souvent en échange de son vote.*

⁵ *La confiance des Belges envers le gouvernement dégringole*, in *Le Soir*, 14 novembre 2013.

⁶ *Idem.*

⁷ CROZIER M., HUNTINGTON S., WATANUKI J., 1975, *The Crisis of Democracy*, New York University Press.

⁸ *En référence à la cité romaine, à savoir l'ensemble des citoyens liés par des droits et des devoirs.*

Depuis une dizaine d'années, les pouvoirs publics du monde entier dont la Belgique ont décidé d'associer les citoyens à la prise de décisions politiques. Des outils sont développés sur un mode participatif. Les initiatives restent encore locales. Il s'agit de participation à des enquêtes publiques ou encore à des comités. Mais depuis quelques années, les pouvoirs publics n'ont plus le monopole de l'impulsion de la démocratie participative.

a. Démocratie version 2.0

Ce dynamisme autour des alternatives démocratiques s'ancre dans une époque particulière. À l'heure des réseaux sociaux et des nouvelles technologies, est-il encore cohérent de mener la politique de la même manière ? Aujourd'hui, internet révolutionne la démocratie. Le citoyen n'attend plus sagement les élections pour faire entendre sa voix. Il s'informe, recoupe les informations, propose de nouvelles idées, participe au débat et vote en ligne. Face à ces nouvelles technologies, la démocratie doit s'adapter. La toile offre des outils pour collecter les idées, les hiérarchiser et rendre la participation à ce renouveau démocratique accessible à un plus grand nombre. Les acteurs de la démocratie participative l'ont bien compris : internet est devenu central.

À l'heure actuelle, plusieurs plateformes, applications ou logiciel de débat sur la toile ont déjà vu le jour, permettant ainsi aux internautes de participer en ligne aux débats. Le G-Home en est un exemple. Il s'agissait d'une plateforme en ligne qui a permis aux citoyens qui n'avaient pas été tirés au sort lors du G 1000 de participer et d'interagir lors des discussions.

“ *Le citoyen n'attend plus sagement les élections pour faire entendre sa voix* ”

Le politologue Vincent Jacquet (UCL), rappelle qu'il faut rester vigilant et ne pas oublier les échanges en face à face « *nous restons des êtres en chair et en os et le cœur doit rester les citoyens* ». Il est vrai que ce genre d'application peut manquer de délibération, privilégiant davantage une participation impulsive qui ne serait pas basée sur une réflexion approfondie. Des dérives comme les défoulements haineux ou des propos hors sujets sont en effet possibles. Pour éviter ce genre de comportement, il serait nécessaire de lutter contre l'anonymat sur internet en privilégiant des intervenants qui ne se cachent pas sous des pseudos. Quoi qu'il en soit, les débats en face à face ne doivent pas être supprimés.

2. Démocratie participative : mode d'emploi

En fonction de l'objectif visé, plusieurs formes de démocratie participative existent : la consultation, la concertation et la codécision. Toutes nécessitent une phase préalable d'**information**, indispensable au bon fonctionnement de la démarche. Les citoyens doivent disposer de tous les documents et de tous les renseignements nécessaires – internet favorise d'ailleurs cet accès – pour émettre leur avis en connaissance de cause.

“ *La démocratie participative ne se limite pas à inviter deux ou trois associations dans le bureau du bourgmestre et puis basta !* ”

La première forme, la moins interactive, est celle de **consultation**. La population est consultée par le biais de mécanismes citoyens (enquêtes publiques, panels, conférences, conseils, etc.) sur un sujet précis. Les citoyens donnent ainsi leur avis sur les projets qui sont présentés.

On peut également mener une **concertation**. Il faut trouver ici un compromis entre les citoyens et les pouvoirs publics, mais le mot de la fin reste aux autorités publiques.

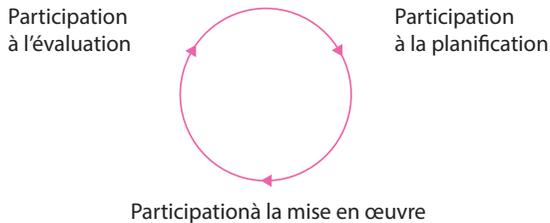
La phase ultime est celle de la codécision, ou celle de coproduction. Il s'agit d'un réel partenariat entre les citoyens et les pouvoirs publics.

C'est le niveau le plus élevé de participation. Un exemple marquant est le budget participatif où des citoyens décident de l'allocation d'une partie du budget de la ville. À l'issue des réunions, un budget est fixé collectivement et appliqué dans la localité.

Dans tous les cas, il faut rester vigilant à ne pas se limiter à de la démocratie participative de façade, qu'on appelle également la démocratie participative minimale. En effet, « la démocratie participative ne se limite pas à inviter deux ou trois associations dans le bureau du bourgmestre et puis basta ! », souligne le politologue Vincent Jacquet.

À quelles occasions ces mécanismes de participation peuvent-ils intervenir ? Il peut s'agir d'un processus **punctuel** sur un sujet précis, ou alors d'un processus plus **régulier**. Dans tous les cas, la participation prend place lors de trois moments clés, comme le montre ce schéma. Tout d'abord, lors de la création d'un projet et sa planification, ensuite, lors de sa mise en œuvre et, a posteriori, lors de son évaluation.

Processus d'une politique participative



© Fondation Roi Baudouin

3. Qui sont les acteurs ?

Les acteurs de cette participation sont multiples ; du citoyen lambda, en passant par des associations, des experts, des politiciens jusqu'à des entreprises privées.

L'initiative du mode participatif provient soit d' « en-haut » soit d' « en-bas ». On parle de démocratie participative **descendante** si l'impulsion vient du monde politique (en anglais : top-down), comme dans le cas des budgets participatifs, ou de démocratie participative **ascendante** si l'impulsion est citoyenne (bottom-up), comme dans celui du G 1000. Selon le vade-mecum de la démocratie participative à destination des pouvoirs locaux, ce sont « les allers-retours top-down/bottom-up [qui] sont particulièrement intéressants et témoignent de la richesse des opportunités offertes par les processus participatifs »⁹.

⁹ Site du Portail des Pouvoirs locaux, <http://pouvoirslocaux.wallonie.be/>, consulté le 18 novembre 2013.

4. La démocratie participative à différents échelons

La démocratie participative peut se décliner à plusieurs niveaux :

– Local

De par sa proximité avec la population, la démocratie participative est la plus ancrée à l'échelle locale. En Belgique, elle est très présente au niveau communal, notamment lors de conseils consultatifs. Les thèmes abordés sont principalement l'urbanisme, la culture, l'environnement, ou encore le logement. La loi du 10 avril 1995 *titre 15* relative à la consultation populaire vient soutenir ces initiatives¹⁰. Au niveau régional, il y a également une volonté de s'inscrire dans la vague de la démocratie participative. Le décret modifiant le code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) adopté en 2012 par le Parlement wallon encourage les pouvoirs locaux et les citoyens à exercer des démarches participatives, comme les budgets participatifs, la consultation populaire ou le droit d'interpellation au conseil communal.¹¹



– Fédéral

À l'échelle fédérale, les initiatives participatives tardent à se développer, même si selon Yves Sintomer, politologue français, la Belgique « *pourrait être un terrain favorable* »¹² pour accueillir une démocratie plus participative. « *Il y a une optique d'ouverture en Belgique, quasi tous les partis politiques se disent en faveur de cette idée de participation citoyenne* », observe Vincent Jacquet. Néanmoins, il y a encore quelques résistances, « *certaines hommes politiques restent frileux, ils ne veulent pas encore que l'on rentre dans leur tour d'ivoire* », nuance le politologue.

¹⁰ Par exemple il y a eu le budget participatif d'Elio Di Rupo à Mons en 2010.

¹¹ « *La démocratie participative en 5 points* », Comité économique et social européen, 2011, <http://www.eesc.europa.eu/resources/docs/pd-en-5-points-fr.pdf>, consulté le 16 novembre 2013.

¹² « *Le G 1000 est un vrai signe d'espoir* », in *La Libre Belgique*, 24 janvier 2013.

Mais la tendance reste l'intérêt grandissant des partis politiques comme le raconte David Van Reybrouck, à l'initiative du G1000 : « *les partis commencent à faire participer leurs membres à leurs décisions et même des citoyens du dehors. C'est le cas de Groen [parti écologiste flamand] et il y a des idées du même type à l'Open VLD [parti libéral flamand]* »¹³. Il faut dire que d'un point de vue électoral, les politiciens ont tout intérêt à intégrer ce concept à leurs programmes. En impliquant davantage la population, la démocratie participative offre la possibilité d'accroître la confiance des citoyens envers les pouvoirs politiques. Ce qui pourrait légitimer certaines de leurs décisions et, en passant, leur faire gagner quelques voix aux élections.

Mais pour atteindre un niveau fédéral, la condition sine qua non est la publicité accordée à cette initiative, affirme Vincent Jacquet, « *il faut que les gens soient informés que cela existe. Faire connaître cette nouvelle façon de participer, c'est un des grands défis de notre pays ! Ça prendra du temps. En 2014, c'est clair qu'il n'y aura pas des panels de citoyens partout en Belgique, mais dans soixante ans, pourquoi pas ?* ».

– Européen

La démocratie participative est également pratiquée au niveau européen¹⁴. 2013 était d'ailleurs l'année de la citoyenneté. À cette occasion l'Europe a mis à l'honneur une citoyenneté plus active et plus participative. Ces thèmes ont notamment été abordés lors du forum mondial de la démocratie de Strasbourg en novembre 2013¹⁵. De plus, le traité de Lisbonne d'octobre 2007 prévoit que si au moins un million de citoyens européens provenant d'un quart des États membres signent en faveur d'un projet de loi, la Commission devra y répondre¹⁶. Il s'agit de « l'initiative citoyenne européenne ». Seulement trois



www.right2water.eu

¹³ « De Wever n'a jamais été aussi vulnérable », in *La Libre Belgique*, 24 janvier 2013.

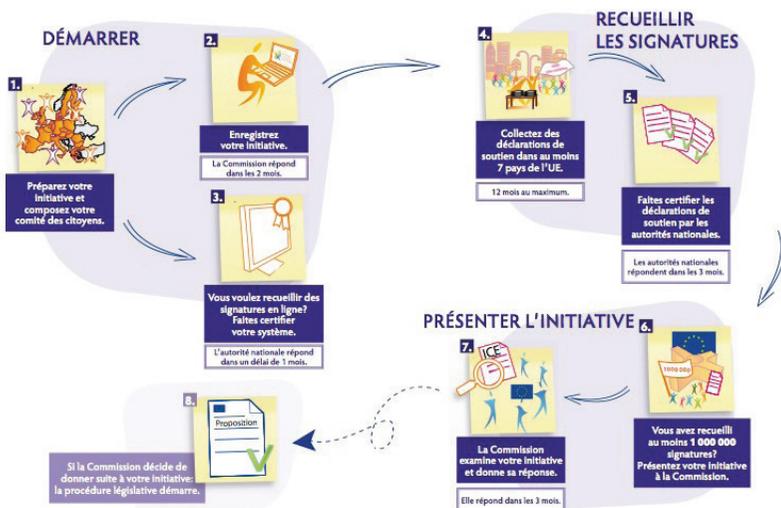
¹⁴ Chaque année, en octobre c'est la semaine européenne de la démocratie locale à l'initiative du Conseil de l'Europe.

¹⁵ Pour en savoir plus : <http://www.coe.int/fr/web/world-forum-democracy/home>.

¹⁶ *Citizens for Europe*, <http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/basic-facts?lg=fr> Article 46 , point 4, consulté le 28 novembre 2013.

projets ont actuellement franchi la barre du million, le premier concerne la libéralisation de l'eau (*Right to water*), le deuxième touche à la protection juridique de l'embryon humain (*Un de nous*) et le dernier traite de l'abolition de l'expérimentation animale (*Stop vivisection*).

Vue d'ensemble de la procédure



II. EXEMPLES RÉCENTS

1. Le laboratoire international

De nombreux exemples à travers le monde illustrent le bouillonnement d'idées de participation citoyenne et de démocratie participative. Le site www.participedia.net recense les initiatives mises en place de par le monde. Coup d'œil sur les plus marquantes.

– Islande

Après la crise financière de 2008, la constitution a été complètement réécrite par les citoyens, indépendamment des autorités publiques. « *L'Islande est passée, du jour au lendemain, du statut d'un des pays les plus riches de la planète à celui d'un État en faillite, sous perfusion du Fonds monétaire international* »¹⁷. Après un large débat national, un comité composé de 25 citoyens a été élu parmi les 522 candidats qui se sont présentés. Les élus ne pouvaient pas avoir d'affiliation politique, il s'agissait principalement de professeurs, d'étudiants, d'avocats ou encore de paysans. Dans un premier temps, ils ont supervisé la rédaction de la nouvelle constitution sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Flickr) et sur internet via une Wiki constitution où les islandais pouvaient interagir et poster leur avis quant aux propositions. Ce projet de consultation a ensuite été proposé au Parlement.

La nouveauté : Le droit à la consultation directe. L'e-constitution est un processus inédit.

– La campagne de Ségolène Royal

En 2007, la candidate à l'élection présidentielle Ségolène Royal a mis sur pied une campagne basée sur la démocratie participative. Elle avait mis en place un site internet où les citoyens français pouvaient donner des idées pour son programme politique. Une idée centrale était la mise en place de jurys citoyens ou de panels de citoyens tirés au sort afin de pratiquer une « surveillance

¹⁷ *Islande : cap sur une nouvelle constitution, 30 septembre 2011, in Mediapart, <http://www.mediapart.fr/journal/international/300911/islande-cap-sur-une-nouvelle-constitution>*

populaire » des élus. Cette initiative « *constituait une réponse quasi immédiate de la candidate à un sondage qui établissait que 60 % des Français jugent les dirigeants politiques plutôt corrompus* »¹⁸.

La nouveauté : La personnalité politique met la démarche participative en place dans le but de gagner les futures élections.

– Irlande

L'expérience irlandaise est encore en cours aujourd'hui. « *We are citizens* » est une initiative qui émane de la société civile. Le but est de proposer aux citoyens une plateforme pour réinventer la démocratie. La nouveauté c'est que des politiciens sont également invités autour de la table des discussions. En effet, en plus des 66 citoyens tirés au sort, ce sont 33 parlementaires qui prendront part au débat.

La nouveauté : Les hommes et femmes politiques ne sont plus relégués au rôle d'observateurs mais ils prennent une part active aux discussions.

¹⁸ LEFEBVRE R. *La démocratie participative selon Ségolène Royal*, in *Ceras*, <http://www.ceras-projet.org/index.php?id=597>, consulté le 24 novembre 2013.

2. En Belgique : le G 1000

Menée en Belgique il y a tout juste deux ans, cette plateforme souhaitait redonner un nouveau souffle à la démocratie. Cette initiative citoyenne indépendante – aucun pouvoir politique n'était à l'initiative de ce projet – avait pour objectif d'apporter de nouvelles pistes au monde politique en crise. Le contexte défavorable dans lequel est né le G 1000 est important. Dépourvue de gouvernement, la Belgique traversait une crise sans précédent, le compromis semblait alors impossible. Le côté novateur ? L'impulsion vient d' « en-bas ». Ce sont des citoyens belges comme David Van Reybrouck, Paul Hermant, Benoît Derenne et Didier Caluwaerts qui sont à l'origine d'un tel projet. Ce mouvement ascendant n'était pas initié par les pouvoirs publics comme c'était souvent le cas en Belgique. Les partis politiques étaient invités à l'événement en tant que simples observateurs.



© www.g1000.org

Cette aventure s'est déroulée en trois étapes :

- Une phase préalable sur internet a d'abord été mise en place. Tout le monde a pu participer en soumettant sur le site du G 1000 des suggestions de thèmes à aborder. 5000 idées ont été récoltées à l'issue de ce brainstorming ; 25 questions sont d'abord ressorties pour in fine faire émerger trois thèmes : l'immigration, la sécurité sociale et la répartition des richesses en temps de crise.
- 1000 citoyens ont été tirés au sort dans la population belge pour prendre part au **G 1000**. Ces hommes et ces femmes de tous âges, de toutes les origines culturelles et sociales ont été recrutés aléatoirement par téléphone. Au final 700 citoyens se sont rendus à Bruxelles le 11 novembre 2011, un jour férié. Autour de tables rondes et par petits groupes de dix, ils étaient encadrés d'un expert et d'un facilitateur pour discuter des thèmes retenus.
- Lors de la dernière phase, nommée le **G 32**, certaines questions ont été approfondies avec l'aide d'experts en comité plus restreint pendant trois week-ends en 2012. Pour au final présenter un projet au monde politique sous forme de rapport.

Les parlementaires en ont pris acte. Cependant, il n'y a pas eu de suites concrètes. Le contenu des recommandations n'a pas été pris en compte. « *Cela était un peu frustrant pour les participants qui se sont pris au jeu* », se souvient Aline Goethals, chargée de projet pour la Fondation pour les Générations Futures. Mais au final l'expérience était un succès. « *C'était une aventure magnifique !* », souligne-t-elle, « *tout au long du processus, les citoyens voulaient participer, s'investir, ils étaient réellement capables d'avoir un avis pertinent. L'expérience a démontré une chose : les citoyens peuvent le faire et ils ont envie de le faire. La plus grande réussite est le sentiment d'avoir son mot à dire en dehors du droit de vote* ».

S'il n'a pas eu de conséquences directes, cet exemple innovant a créé le débat. Ce n'est pas passé inaperçu auprès de certains partis politiques belges qui se sont montrés curieux. « *Certains partis politiques nous ont contactés pour faire le point sur les moyens possibles pour restaurer la confiance. L'open VLD a organisé une partie de leur congrès sur base des principes développés lors du G 1000, les Pays-Bas ont organisé récemment leur G 500 à Rotterdam, il y a eu le G35 à Genk, etc.* ». Le bilan reste positif conclut Aline Goethals, « *nous avons développé une méthodologie et on nous appelle aujourd'hui pour avoir des conseils* ».

III. DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE, LA PANACÉE ?

Même si l'enthousiasme concernant cette nouvelle forme de démocratie semble contagieux, certains doutes viennent noircir le tableau.

Tout d'abord, on lui reproche de prendre énormément de temps en raison de sa complexité. La préparation, la mise en place et l'évaluation de la démocratie participative est un processus qui peut être long. Cela représenterait une perte de temps et d'argent sans réellement améliorer la gestion politique. « *C'est vrai que c'est énergivore et que cela coûte de l'argent* », concède Aline Goethals, « *mais ce n'est pas pour cela que l'on doit passer à côté de l'expérience. De plus comparé à ce que coûte le système électoral actuel, cela ne représente pas grand chose* ¹⁹ ».

“ *Cela représenterait une perte de temps et d'argent sans réellement améliorer la gestion politique.* ”

De plus, la nouveauté de ces démarches peut souffrir d'un certain **amateurisme** par manque d'expériences et de prise de recul. Toutefois, on observe depuis quelques années que la discipline commence à se professionnaliser. De plus en plus de documents sont publiés²⁰ pour proposer une méthodologie plus efficace et développer des outils ludiques et accessibles.

“ *Comment s'assurer que les citoyens défendent l'intérêt de la collectivité.* ”

Une autre crainte est la possibilité que les participants soient influençables. Des personnalités charismatiques risquent de monopoliser le débat. Les échanges peuvent en effet être menacés par « *le détournement des dispositifs participatifs à des fins particularistes* »²¹. Mais n'est-ce pas l'essence même d'un débat, des arguments qui s'entrechoquent et qui font évoluer les esprits ?

¹⁹ Dans le cas du G 1000 le budget final s'élevait à 450.000 €, ce qui en comparaison avec les campagnes électorales (10 millions d'euros) est relativement raisonnable.

²⁰ Cf., « pour aller plus loin » p. 11.

²¹ ORM, observatoire du récit médiatique, UCL <http://www.uclouvain.be/430738.html>, consulté le 20 novembre 2011.

Enfin, comment s'assurer que les citoyens défendent l'intérêt de la collectivité et non leurs intérêts personnels ? Face à cette critique le politologue Vincent Jacquet a observé que « lorsqu'on est dans un espace de délibération, les gens dépassent cette notion d'intérêt personnel, les idées lancées prennent en compte l'intérêt général , je l'ai vu lors du G 1000 ». Les citoyens sembleraient donc jouer le jeu.

Quant à savoir si nous sommes assez avisés pour remplir ce rôle, J. Dewey n'en doute pas :

*« C'est l'homme qui porte la chaussure qui sait le mieux qu'elle fait mal et où elle fait mal, même si le cordonnier est le meilleur juge pour savoir comment y remédier [...]. Une classe d'experts est inévitablement si éloignée des intérêts communs qu'elle en devient une classe avec un intérêt privé et un savoir privé, ce qui en matière sociale est l'équivalent d'un non-savoir ».*²²

Selon lui, et selon les organisateurs du G 1000, les citoyens sont tout à fait capables de trouver des solutions, « à condition de leur donner du temps, de l'information et une marge de manœuvre. Ils n'ont peut-être pas les connaissances ou l'expérience des politiques professionnels, mais ils ont un atout majeur : la liberté. Ils n'ont pas besoin d'être élus ou réélus et éprouvent donc moins de contraintes dans la recherche de solutions »²³. D'après la fondation Nicolas Hulot, la démocratie participative a un rôle essentiel, celui d'ouvrir les analyses d'experts à la société²⁴.

À l'avenir, la démocratie participative devra prouver qu'elle arrive à dépasser ses limites et à apporter les réponses pour convaincre les plus sceptiques.

²² J.DEWEY, *The Public and its Problems*, Swallow Press/Ohio University Press, Athens (USA), 1954, p.207.

²³ G 1000, *Le rapport final, l'innovation démocratique en pratique*, 2012, p.100.

²⁴ *Démocratie participative, guide des outils pour agir*, Fondation Nicolas Hulot, p. 8.

CONCLUSION

« *La démocratie n'est ni acquise ni parfaite* »²⁵. Elle s'adapte à son temps et change progressivement. Aujourd'hui, une nouvelle forme reste à inventer. Une démocratie qui donnerait toute sa place aux citoyens. Car comme son nom l'indique, la « démocratie » est le pouvoir aux mains du peuple et non le pouvoir aux mains d'une poignée d'experts ou d'hommes politiques. La démocratie participative a cette ambition : redonner de la voix aux citoyens et palier au déficit de la démocratie représentative. Chaque année, les exemples se multiplient et sont autant de sources d'inspirations en termes de participation citoyenne.

Même si nous n'avons pas encore assez de recul pour constater qu'il s'agit d'initiatives éphémères ou d'une tendance de fond, ces expériences favorisent les rencontres et les collaborations entre les citoyens de par le monde. La démocratie participative offre un cadre de réflexion et d'échanges entre les individus. Ils ont l'occasion de se repositionner en tant que membre d'une communauté à laquelle ils appartiennent²⁶.

« La plus grande réussite est le sentiment d'avoir son mot à dire en dehors du droit de vote ».

Aline Goethals parlant du G 1000.

En Belgique, l'idée semble séduire aux quatre coins du pays. Des projets pionniers, comme le G 1000, sont novateurs et ont durablement marqué les esprits. En interne, plusieurs partis politiques belges commencent à s'approprier le concept.

Cependant, les conclusions ou les accords obtenus à l'issue des expériences de démocratie participative n'ont eu, en Belgique, aucun effet concret et direct sur l'organisation de nos institutions²⁷. Pour cela il faudrait intégrer

²⁵ *Propos de Nathalie SCHIFFINO de l'Observatoire du Récit Médiatique (UCL), <http://www.uclouvain.be/430738.html>, consulté le 20 novembre 2011.*

²⁶ *Démocratie participative, guide des outils pour agir, Fondation Nicolas Hulot.*

²⁷ *Ca a été par exemple le cas pour le G 1000, où le rapport n'a pas été réellement réutilisé en tant que ligne directrice pour les décisions politiques.*

davantage les outils de la démocratie participative dans notre pratique politique. Une reconversion nécessaire pour que cette notion ait un réel impact. Quoi qu'il en soit, comme le rappelle le politologue Marc Hooghe, « aucune initiative citoyenne n'aura la compétence et la légitimité pour imposer une solution »²⁸.

Le défi moderne sera donc de trouver un équilibre entre la démocratie représentative et la démocratie participative. Comment les rapprocher sans les opposer ? Renforcer l'une grâce à l'autre, c'est là tout l'enjeu du succès de la démocratie de demain.

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Manuel pratique pour ceux et celles qui veulent s'engager dans l'utilisation de ces méthodes, créé par la Fondation roi Baudouin.
http://www.kbs-frb.be/uploadedfiles/kbs-frb/files/fr/pub_1600_methodes-participatives.pdf
- Le guide de l'initiative citoyenne européenne téléchargeable :
<http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/guide>
- Fondation Nicolas Hulot, Démocratie participative. Guide des outils pour agir, 2013.
<http://think-tank.fnh.org/content/democratie-participative-guide-des-outils-pour-agir>

BIBLIOGRAPHIE :

- GLEIZE (F), DECOURT (A), *Démocratie participative en Europe*, in Les cahiers de la Solidarité, n°8, 2007.
- HAVAUX (P), *Les partis ne font plus rêver*, in Le Vif, mercredi 23 novembre 2011.
- LAPORTE (C.), *Le G 1000 est un vrai signe d'espoir*, in La Libre, 25 janvier 2013.

²⁸ *Les partis ne font plus rêver*, Pierre HAVAUX, in Le Vif, mercredi 23 novembre 2011.

- VAN REYBROUCK (D.), *Contre les élections*, Amsterdam, 2013.
- *La confiance des Belges envers le gouvernement dégringole*, in *Le Soir*, 14 novembre 2013.
- Comité économique et social européen, *La démocratie participative en cinq points*, 2011. Consulté le 16 novembre 2011.
www.eesc.europa.eu/resources/docs/pd-en-5-points-fr.pdf

SITOGRAPHIE

- Site Citizens for Europe. Consulté le 28 novembre 2013.
<http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/basic-facts?lg=fr> Article 46 , point 4
- Site de l'Observatoire du récit médiatique (UCL). Consulté le 20 novembre 2011.
www.uclouvain.be/430738.html
- *Vade-Mecum de la Démocratie participative à destination des pouvoirs locaux*, Octobre 2008.
<http://pouvoirslocaux.wallonie.be/>
- <http://www.programme-presidentiel.com/2007/04/29/ce-qui-se-cache-derriere-la-%C2%AB-republique-renovee-%C2%BB-de-segolene-royal/>
- http://saideveloppement.com/index.php/savoir-faire/domaines_dactivites/accompagnement/democratie_participative_en_aménagement_urbain/
- <http://boite-democratic.fr/mots-cl-s/d-mocratie-participative>

Auteur : Eve Peeters
Novembre 2013

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

www.cpcp.be



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Rue des Deux Églises 45 - 1000 Bruxelles

Tél. : 02/238 01 00

info@cpcp.be